

NUMERO SPECIAL « CONSTITUTION EUROPEENNE »

EDITO

SOMMAIRE

- Pages 2 et 3 : La Constitution en questions
- Page 4 : Préciosités linguistiques
- Page 5: Constitution Européenne : les media votent oui !
- Page 5 : Le poing dans la gueule de Madame la Préfète
- Pages 6 et 7 : Pour nous, c'est NON !
- Page 8 : Rapport Benis-ti

Retenez la date du 29 Mai. Exact c'est la fête des mères, je ne vous apprends rien (quoique, peut être ...).

Mais c'est également à cette date qu'aura lieu referendum sur le traité de constitution européenne.

Enfin, un débat démocratique va s'installer (il est temps) ; enfin, le contenu va être discuté en profondeur, enfin il sera possible de se faire une opinion. Mais que ma naïveté me joue des tours !!! Que vois je ? 68 % des Français se sentent mal informés, un matraquage du oui, un referendum avancé, une diabolisation du non qui entraînerait dit on le chaos, la fin de l'Europe.

Alors avons-nous le choix ? Naturellement !

conquêtes sociales, notamment celles de notre pays, déjà bien compromises par le gouvernement en place.

A la tête de cette coalition du oui, les dirigeants de l'UMP, grand défenseurs du libéralisme, associés pour l'occasion avec une partie du PS.

De l'autre côté, un vote non qui a largement progressé lors de ces dernières semaines, jusqu'à devenir majoritaire (selon un sondage réalisé mi-mars, 55 % des électeurs français voteraient non à la constitution.). Ce NON permettrait de repenser une Europe du progrès pour tous, une Europe ou la solidarité et la paix seraient maître mots. Un vote qui permettrait de contrecarrer les projets des grands financiers.

Ainsi, on ne cessera de le répéter : le NON à ce referendum est vital. Car même si l'idée de constitution paraît abstraite pour beaucoup d'entre nous, il n'en reste pas moins qu'elle aura un impact direct sur de nombreux aspects de notre vie. En effet, d'après l'article I-6 de la constitution le droit adopté par les institutions de l'union a la primauté sur le droit des états membres. C'est donc un referendum a ne pas prendre à la légère, il est important d'en saisir les conséquences et de faire un choix judicieux. Alors à tous ceux qui ont pour objectif d'améliorer les conditions d'existence des européens, nous disons : votez NON !!!!

Laëtitia



D'un coté, un vote oui symbolisant la sacralisation du libéralisme, accentuant les dérives dues à la loi du marché et de la libre concurrence (l'exemple type est la directive Bolkestein).

Le seul but est alors la recherche du profit et donc pour cela pas d'autres moyens que de s'attaquer aux

Qui a déjà lu entièrement le traité de constitution ? Personne ??? Non, vraiment ? Personne n'a lu les 460 articles, n'a eu envie de s'attarder sur les notions abstraites et les termes techniques et juridiques ?

Je vous propose d'essayer de répondre aux questions les plus courantes et peut-être, ainsi, de vous éclairer.

Quelles sont les objectifs du traité de constitution ?

Les intentions de celui-ci sont clairement exprimées. L'Union « s'efforce de réaliser l'objectif de libre circulation des capitaux dans la plus large mesure possible » (art III-157). Les objectifs fondamentaux de l'Union sont mis en avant par le principe d'« économie sociale de marché » et de « marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » (art I-3). Dans cette constitution et contrairement aux précédentes, l'aspect économique prend une place importante, voire majeure : le libéralisme est plus que présent au sein de ce traité.

Pour atteindre ces objectifs « les états membres s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de mettre en péril les réalisations des objectifs de l'Union » (art I-5) soit une obligation de mettre en œuvre « la concurrence libre et non faussée » qui en réalité pèsera sur les salaires, la protection sociale, l'emploi et favorisera les

délocalisations.

Quelles sont les différentes institutions, leurs pouvoirs ?

Parlement européen : seule institution européenne élue au suffrage universel. Il exerce les fonctions budgétaires et législatives mais une loi ne peut être adoptée que sur proposition de la Commission qui est élu par le parlement .

Commission européenne : institution la plus importante, elle exerce le pouvoir exécutif et a l'initiative des lois. Elle est gardienne des traités et veillerait à l'application de la constitution.

Conseil : composé des ministres des états membres, il partage avec le parlement le pouvoir législatif et budgétaire.

Conseil européen : réunion des chefs d'état et de gouvernement qui définit les orientations politiques générales.

En bref, le parlement, seul instance où le peuple intervient, a des pouvoirs limités. Il ne peut pas légiférer et déposer ses textes, la commission conservant le monopole de l'initiative législative. De plus, au niveau militaire, le Parlement n'a aucun rôle décisionnel.

Qu'est ce que la Banque Centrale Européenne ?

Institution qui définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union. Elle est complètement indépendante. Aucune institution n'a le droit de donner

des instructions à la BCE qui détermine tout de même l'utilisation de l'argent.

Qu'est ce que la charte des droits fondamentaux ?

La charte des droits fondamentaux est un catalogue de droits intégré dans le traité de constitution. Un principe qui semble louable mais insuffisant car constituée de graves lacunes, de vraies régressions. Les droits au revenu minimum, au logement ne sont pas reconnus, aucune référence au droit au travail par contre on remarque l'existence d'« un droit à la vie » (art II-62) véritable remise en cause de l'IVG. De plus l'ensemble des droits mis en avant est restreint tout au long du texte. Ainsi ils ne s'exercent que dans des conditions définies : « conformément au droit de l'Union et aux législations et pratiques nationales » (art II-94), la charte « ne crée aucune compétences ni aucune tâches nouvelles pour l'Union » (art II-111) et s'adresse « aux membres uniquement lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union » (art II-51). Il est donc clair que cette charte est seulement une mascarade pour masquer les structures libérales de la constitution. Il ne faut pas se leurrer, elle marque un véritable recul par rapport à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1958 .

(Suite page 3 ...)

Qu'en est-il des services publics ?

Dans tout le traité, il n'est jamais fait question du principe de services publics mais il est remplacé par la notion de « services d'intérêt économique général » (SIEG). Ils sont « soumis aux règles de la concurrence » (III-166) et toute aide décidée en leur faveur est considérée comme « incompatible avec le marché intérieur » (art III-167). On assiste alors à une véritable libéralisation des services publics qui se retrouvent à la merci de la spéculation financière. On assiste à la fin des principes d'égalité d'accès, de solidarité et de sécurité collective les caractérisant.

Qu'est ce que la directive Bolkestein ?

Ce nom est partout mais qui sait ce qu'elle contient véritablement. Intitulée directive « relative aux services dans le marché intérieur », elle met en avant la libéralisation des services : livrer les services publics (santé, éducation ...) à « la concurrence libre et non faussée ». Elle vise à mettre les états en concurrence avec le principe du pays d'origine qui permet aux entreprises européennes d'appliquer les réglementations de leur pays d'origine plutôt que celles des pays où elles sont installées.

Par exemple, une entreprise en Pologne pourra appliquer les réglementations sociales et environnementales polonaises dans ses usines ou ses bureaux éta-

blis en France. Un salarié embauché en France par cette entreprise polonaise devra travailler dans les mêmes conditions qu'un salarié en Pologne. Cette directive montre bien le caractère de la constitution mettant en concurrence les citoyens européens. Les partisans du oui, craignant de perdre leur électorat, n'ont pas hésité à la fustiger et à proposer des assouplissements.

Quelle est la politique militaire ?

Le traité de constitution européenne affirme dans son préambule les notions de paix et de bien être des peuples, mais elle fait tout de même de la course aux armements et de la politique de défense commune une priorité. Dans l'article I-41 il est demandé aux états d'améliorer leurs capacités militaires. De plus, dans le même article, on reconnaît que la politique de défense européenne doit être compatible avec les objectifs de l'OTAN : véritable soumission aux Etats Unis.

Enfin, les forces de combat peuvent être utilisées pour la « gestion des crises » (art III-309), notion assez vague pour justifier toutes interventions en dehors du continent européen.

Que se passe t il si un membre ne ratifie pas ?

Il est clair que le traité ne rentre en application que si tous les pays l'ont ratifié. Si un des pays s'opposait à celui-ci, l'Union ne cesserait pas de fonctionner. Elle serait régie par le

traité actuellement en vigueur, le traité de Nice, qui, de toute façon, doit être appliqué jusqu'en 2006. Il n'y aura pas de vide juridique, pas de « chaos » .

Comment réviser le traité de constitution après ratification ?

Après ratification, il est très difficile de réviser ce traité. En effet, la procédure est extrêmement compliquée. S'il y a rectification, celle-ci doit passer par le conseil des ministres puis par le conseil européen. Ce conseil peut alors décider de convoquer ou non une Convention composée de représentants des gouvernements, des états membres, chefs d'état, Parlement européen et de la commission.

Ensuite, cette convention examine ce projet de révision et peut alors décider de l'adopter (ou non). Si c'est le cas, il faut encore qu'il soit voté à l'unanimité par les états membres (ouf !!). Ainsi, ce projet doit avoir l'accord de tellement d'institutions qu'il est presque impossible de changer quoique ce soit. D'autant plus qu'il faut l'unanimité des états membres, ce qui paraît impensable.

J'espère que la lecture de cet article vous aura permis de mieux comprendre le sens de cette constitution. Il est sûr que je n'aurais pas répondu à toutes vos interrogations mais pour cela, une seule solution : assister au débat du 5 avril.

Laëtitia

« **P**rojet de traité établissant une constitution pour l'Europe »...Voilà un intitulé dont le style alambiqué ne devrait pas manquer de faire bondir le juriste qui sommeille en chacun de nous...

Le terme **projet**, pour commencer, se justifierait par le fait que la constitution Giscard n'a été qu'une proposition portée aux instances européennes (exception faite du Parlement européen, seule institution démocratiquement constituée. Laissons aux techniciens ce qu'ils sont les seuls à même de comprendre...) Problème : **Un « projet » n'est-il pas sensé appeler des « contre projets » ?** Ou du moins la possibilité de quelques modifications ? Quelques préciosités de vocabulaire sans doute pour la Commission européenne qui a adopté le texte dans son ensemble et n'a jamais envisagé d'autres versions que celle proposée par le sieur D'Estaing...

La proximité des termes *traités*, *Europe* et *constitution* pourrait quant à elle nourrir bien des pages d'interrogations juridico-linguistiques que je laisserai volontiers aux experts si elle n'était révélatrice de la couleuvre que l'on veut nous faire avaler...

Qu'est ce qu'une constitution ? C'est un texte national, qui sert de base et de norme suprême au système juridique

d'un pays. Par conséquent, son contenu reste assez semblable d'un état à un autre : d'une part, **l'organisation politique** et institutionnelle du pays (les différents organes parlementaires et gouvernementaux, leurs compétences, les modalités de votation...) et d'autre part, une « **liste** » de **droits et de principes** reconnus comme valeurs fondamentales de la nation (en France, la Constitution de 1958 a ainsi intégré la Déclaration universelle de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946 qui, notamment sous l'influence des ministres communistes de l'époque, assura un grand nombre de garanties économiques et sociales aujourd'hui remises en cause.)

Quels seraient les apports d'une constitution « pour l'Europe » ? Pour les auteurs, il s'agit de pérenniser et de finaliser la -ou plutôt leur- construction européenne.

Finaliser car ce texte est dans la lignée des traités précédents dont l'objectif premier était dès 1956 avec le Traité de Rome (traité fondateur de la Communauté européenne) de construire un espace libéral de « concurrence libre et non faussée. » C'est ici selon nous que le texte sort de son rôle et perd toute sa légitimité. Une constitution n'a jamais prévu et n'a jamais eu à prévoir la politique économique et sociale de la nation, qui doit rester l'apanage des alternances politiques à la

tête du pays. Une exigence démocratique qui semble avoir échappé à M.Giscard D'Estaing, qui n'a pas hésité à nous pondre un véritable programme politique des plus à droite. Une intrusion d'autant plus illégitime que la « Commission Giscard » n'a jamais reçu la moindre légitimité pour rédiger ce texte de la part des citoyens européens... Une belle leçon de démocratie en somme...

Pérenniser ensuite, car contrairement aux traités précédents modifiés ou remplacés selon un cycle de quinze ans environ, VGE espère pour son bébé une durée de vie située aux alentours de soixante ans (Espérons qu'il vieillira mieux que lui !)

Un scénario doublement probable puisque d'une part les modalités de fonctionnement des institutions européennes qu'il établit n'impliquent aucune limite de nombre pour les états membres et que d'autre part sa modification, nécessitant l'accord de la totalité de ces derniers, serait quasi-impossible.

Autant de raisons justifiant de dire non tant qu'il est encore temps, a fortiori en France où 80% des normes (lois et règlements) sont justifiées par des exigences communautaires et où les traités ont une valeur semblable à la Constitution...

François

CONSTITUTION EUROPENNE : LES MEDIA VOTENT OUI !

Depuis déjà plus d'un mois le quotidien L'Humanité met à la disposition de toutes les françaises et de tous les français, le texte intégral de cette Constitution « à faire lire et à diffuser ». Pourquoi ? Tout simplement parce que 68% des français ont le sentiment d'être mal informés sur le projet de constitution européenne. Vous en avez vu, lu, ou entendu combien des phrases de ce genre dans le reste des médias ?! En effet, nulle part ailleurs on entend parler de ce sentiment mais on ne cesse de nous rabâcher qu'en aucun cas il ne faudrait voter « non » au référendum car cela plongerait la France dans le chaos le plus total. Pourquoi ? Ça on ne nous l'explique pas mais faisons confiance à nos journalistes préférés pour ne pas nous tromper !!! C'est vrai, pourquoi s'énerver devant ce matraquage du oui ; c'est sûrement normal de n'avoir qu'un point de vue, cela permet d'éviter que l'on réfléchisse trop sur ce texte. Je me rassure moi-même en écrivant cela car il y encore quelques

minutes je pensais que les médias servaient le gouvernement pour sa propagande du Oui... La campagne du référendum aurait donc commencé ? Mais je n'ai entendu personne qui appelle à voter non ; à croire que cette constitution n'est pas ultra-libérale et qu'elle correspond totalement aux aspirations de tous les européens! Même en France la droite et la gauche sont d'accord pour adopter ce texte. Ca voudrait donc dire que la gauche s'arrête au Parti socialiste ? Ça y est, ça me revient, je sais pourquoi je doutai tant sur ce texte, j'ai entendu Roselyne Bachelot (ah bon ?!) sur France Inter qui disait regretter l'absence des partisans du oui lors des débats sur la constitution et que seuls les partisans du non avaient la parole. Il y aurait donc des partisans du non ? Je cherche, me renseigne, et là, stupeur il y en effet des gens qui ne veulent pas de cette constitution comme le parti communiste qui dénonce « le déni de démocratie » du gouvernement. Vous m'excuserez de confondre le gouvernement et une majorité des

médias dans mes propos mais avouez tout de même que la ressemblance de leurs discours est flagrante. La dernière nouveauté de cette « alliance » ce sont des clips radios diffusés dans le cadre de la campagne officielle sur le référendum où sont lus (partiellement !) des articles de la constitution bien choisis à base de paix dans le monde, de pouvoir citoyen, d'égalités entre les hommes et les femmes, de droit de l'enfant, et dernièrement, de respect de l'environnement... Mais une campagne officielle n'est-elle pas censée être neutre ? Alors où est cette neutralité quand les articles choisis ne sont même pas présentés dans leur ensemble ?? Tout ceci me fait dire que notre cher gouvernement veut nous faire croire à un semblant de démocratie avec ses belles paroles de référendum, de campagne officielle et électorales mais nous comptons bien faire entendre la voix du non autrement que par la voix de tous ces médias corrompus !!

Maud

LE POING DANS LA GUEULE : MADAME LA PREFETE

24 février 2005 : aux infos locales, Rennes est LA ville où l'on expulse des sans-abri pendant le plan grand froid. L'Ekluserie était un squat, certes, mais ses occupants en avaient fait un lieu auto-géré : concerts de soutien, débats, réunions, projections, théâtre... Et surtout, c'était un endroit où des SDF pouvaient trouver des conditions de vie décentes et un semblant de dignité.

Madame la préfète, à qui revient notre très convoité trophée, n'a apparemment pas vu la situation comme nous. Ce matin-là, elle envoya une quinzaine de fourgons de CRS sur place, suivis de bulldozers, pour faire le ménage au 81 rue Alphonse Guérin.

La méthode fût proche de ce que l'armée israélienne pratique à Gaza : on vire les occupants, et on détruit dans la foulée le bâtiment. Comme ça, on est sur qu'il n'y aura plus de problème...

Sauf que des problèmes, ils n'y en avaient pas. Le voisinage n'avait jamais émis de plaintes, les occupants de l'Ekluserie entretenaient de bonnes relations avec les habitants légitimes du quartier, qui tentèrent, pour quelques-uns d'entre eux, de s'interposer. Ils se firent bien évidemment virer, comme l'équipe de M6 Rennes qui couvrait l'évènement.

Et voilà, c'est fait !! -4 degrés dehors, et l'Ekluserie n'est plus qu'un tas de gravas fumants.

La préfète n'en finira pas de nous étonner : après avoir interdit la rave des Trans (et donc amené des milliers de raveurs dans le centre ville plutôt que dans un terrain vague), après avoir réglé le problème de Sainte-Anne au canon à eau, elle débarasse hors de ses terres les infâmes SDF qui ont réhabilité ce squat en un lieu de vie culturel et artistique. Les salauds !!!

Camille

Bientôt les citoyens seront appelés à se prononcer sur le traité destiné à octroyer une constitution à l'Europe. En l'étudiant il est aisé de comprendre pourquoi le MEDEF, Sarkozy, Berlusconi et d'autres libéraux européens sont d'ardents défenseurs du oui. En effet, ce traité réussit le double coup d'institutionnaliser toutes les politiques libérales et de les rendre irréversibles, à la fois en leur donnant un statut constitutionnel puis en bloquant par la règle de l'unanimité, toute procédure de révision.

Le libéralisme ne serait donc plus un modèle parmi d'autres à soumettre au suffrage universel et ainsi à l'approbation des citoyens, mais un acquis communautaire, ne pouvant être discuté et encore moins remis en question. D'autre part, même si une constitution ne peut être totalement dénuée d'intentions politiques, elle ne peut pas pour autant instituer un modèle pré-défini et inchangeable. C'est pourtant ce qui ressort de ce traité, improprement qualifié de constitutionnel, en imposant le libéralisme comme objectif suprême de l'Union Européenne. Etrangement, les bases même de la démocratie que de nombreux gouvernements européens se plaisent à vanter dans le reste du monde sont absentes de ce traité. Le libéralisme est imposé au mépris des règles démocratiques. C'est un coup d'état idéologique qui permettra aux capitalistes de pérenniser

leur modèle sans avoir à s'entacher les mains de sang !

Les peuples se trouvent donc ici face à un choix de société. Dire non à la constitution européenne, c'est dire non à un modèle économique et social qui place le billet vert au-dessus de l'homme, qui produit impunément l'opulence de quelque uns à côté de la misère de tant d'autres. Un modèle qui en généralisant insidieusement un sentiment de fatalité tend à éloigner les individus les uns des autres, dans un monde où l'homme n'existe plus qu'en tant que force de travail et d'exploitation. Dans ce monde où l'hégémonie des marchés financiers et des États-Unis est incontestable, l'Europe aurait gagné à inventer un nouveau modèle fondé sur le progrès social et une plus grande égalité. Or, l'Europe de la constitution est celle du libéralisme où la concurrence doit « être libre et non faussée », de la régression sociale, de la privatisation des services publics... et donc de la suprématie du marché sur le citoyen.

Toutes les soi-disantes avancées de cette constitution que nous vantent les libéraux européens ne sont que du vent. On nous parle d'Europe de la paix alors que l'unique budget explicitement appelé à être augmenté est celui de l'armement et que la politique de défense européenne sera enchaînée à celle de l'OTAN pour qui la paix n'est pas réellement l'un des objec-

tifs premiers !

On nous dit aussi que du fait de sa Charte des Droits Fondamentaux l'Europe sera sociale. Pourtant ces dits droits constituent en fait une régression par rapport à la législation de nombreux pays. Ils ne sont que quelques énoncés et principes mais sans garantie aucune puisqu'ils ne peuvent être appliqués que dans la mesure où ils ne contredisent pas les objectifs de l'UE, c'est-à-dire le libéralisme, qui on le sait, s'accommode mal de progrès social. Quelle chance ! Avec cette charte, nous aurons le « droit de travailler », ainsi que « la liberté de chercher un emploi ». Le mot chômage a été balayé d'un coup de main et le droit à un revenu minimum, sans cesse fustigé par les néolibéraux est lui aussi absent.

Les femmes ne sont pas mieux loties. Nulle part il n'est fait référence à la violence, au sexisme dont sont encore malheureusement victimes de nombreuses femmes. Silence aussi sur le droit à la contraception, à l'IVG, durement acquis par les mouvements féministes. Ce traité, en plus de s'inscrire dans la lignée du modèle capitaliste, hélas dominant, ne rompt pas non plus avec la société patriarcale qui continue encore d'enfermer les femmes dans leur condition.

(Suite page 7 ...)

Cette charte aux droits minimalistes ne présente donc aucunes avancées, mais plutôt une régression. Encore une fois, le marché et sa logique impitoyable donnent naissance à des zones de bafouement des droits et des libertés, des zones où la précarité est certainement la « valeur » la plus communément partagée...

Ainsi cette charte dite sociale est sans doute la seule au monde qui subordonne les droits sociaux aux impératifs du marché.

La constitution, c'est aussi la destruction annoncée des services publics, auxquels il est fait mention sous le titre de « services d'intérêt économique général ». Les services publics ne sont pas en tant que tels une « valeur » de l'UE et sont assujettis à la libéralisation puisque les Etats devront s'efforcer de « procéder à la libéralisa-

tion des services au delà de la mesure qui est obligatoire ». La liste des méfaits du libéralisme institués par ce traité est encore longue. Laïcité et séparation de l'Eglise et de l'Etat n'apparaissent pas, la constitution préfère reconnaître les Eglises et les Communautés religieuses comme des interlocutrices régulières alors qu'aujourd'hui la montée des intégrismes religieux et des replis communautaristes menacent dangereusement la cohésion sociale.

D'autre part, alors que de nombreux travailleurs espéraient l'amélioration de leurs conditions de travail, la constitution subordonne cette revendication légitime à la « nécessité de maintenir la compétitivité économique de l'Union ». Est-il encore aujourd'hui besoin de prouver que compétitivité et dégradation des conditions de travail marchent d'un même pas ?

au mariage et de fonder une famille, les droits au divorce ou de vivre sans violence sont absents de la constitution.

Les résidents étrangers ne sont pas plus avantagés. En effet, ils ne seront pas reconnus comme des citoyens de cette nouvelle Europe forteresse qui souhaite par ailleurs instaurer aux frontières de l'Union de véritables zones de rétention.

Face à cette Europe des libéraux, des bourgeois et des patrons, la voix du peuple doit se faire entendre et crier non à la régression sociale, à la mise en concurrence des individus, à la précarisation, à la casse des services publics, à la baisse des droits... Dire non au diktat du capitalisme débridé qui a trouvé dans cette constitution un moyen de se graver dans le marbre. Dire non à ces pilliers de Terre, à ces exploiters d'hommes, à ces dictateurs du monde pour qui une vie d'homme n'a de valeur que si elle rapporte. Dire non à tous ceux qui font régner la terrible loi de l'argent.

Si ces capitalistes sans scrupules nous ont déjà beaucoup volé, il nous reste cependant notre voix et notre capacité à nous unir pour leur faire face et les destituer du trône sur lequel sans légitimité ils siègent depuis des années.

C'est pourquoi on peut certainement conclure que la seule réponse à ce traité constitutionnel européen qui souhaite faire du libéralisme un principe intangible est NON !



L'égalité homme-femme sur le marché du travail est elle aussi illusoire puisque l'UE « soutient les Etats membres dans les domaines d'amélioration [...] de l'égalité entre les femmes et les hommes », cela ne s'appliquant « ni aux rémunérations [...] ni au droit de grève ». Quelle étrange conception de l'égalité !

Si par ailleurs les femmes ont le droit

RAPPORT BENISTI

LE FABULEUX DESTIN D'UN ENFANT IMMIGRÉ VERSION UMP

Il arrive parfois aux politiciens de droite d'utiliser accidentellement des concepts hérités de la typologie marxiste. Ainsi en est-il du député UMP M.Benisti qui, dans un rapport préliminaire sur la prévention de la délinquance remis au ministre de l'intérieur, semble faire sienne l'idée de déterminisme social, mais pour en tirer des conclusions qui elles, on se rassure, fleurent bon la droite butée et autoritaire... Présomptions racistes et criminalisation de la différence, voici mesdames et messieurs le fabuleux destin de Mehdi, (ou Miyang ou Olga, comme vous voulez...) fraîchement débarqué du continent africain...

Mehdi l'a bien compris, il est, de par ses origines, un échec scolaire potentiel. Quoi de plus logique donc que de supprimer tous les liens le rattachant à son pays d'origine ? Quoi de plus logique que de considérer le bilinguisme comme une tare ? Ainsi, en maternelle, si les mè-

res sont d'origine étrangère, *« elles devront s'obliger à parler le français dans leur foyer pour habituer leur enfant à n'avoir que cette langue pour s'exprimer. »* Et malheur aux parents qui ne souhaitent pas insérer leur enfant dans un moule franco-français : *« Si une mère persiste à parler l'étranger - langue qui m'était jusqu'ici inconnue...- l'institutrice devra alors passer le relais à un orthophoniste... »*

Mehdi a fini par le comprendre, il est, de par ses origines, un danger potentiel pour la société. Quoi de plus normal, donc, que de l'en retirer ? *« Si l'enfant continue à être indiscipliné, l'enseignant pourra alors passer le relais à une structure médico-sociale avec un pédopsychiatre. »* Et plus fort encore, *« si les troubles persistent entre 13 et 15 ans et si des faits délictueux apparaissent à cet âge (...) le jeune devra quitter le milieu scolaire traditionnel et rentrer dans la filière d'apprentissage d'un métier dès la*

fin de l'école primaire... » Et voilà le destin de Mehdi tout tracé à la sortie du CM2... Fondamentalement mauvais, il n'a pas su tirer profit des dix ans qu'on lui laissait pour se faire pardonner de ses origines... Et pourquoi pas, à 13 ans tout est joué n'est-ce pas ?

Les mots manquent à la lecture de ce ramassis d'infamies... Faride Hamana (secrétaire générale de la Fédération des conseils de parents d'élèves) qui m'a, je l'en remercie, largement inspiré ce texte, en a néanmoins trouvé un qui semble bien caractériser ce rapport et par conséquent toute la politique d'éducation du gouvernement : Autisme ; *« Autisme vis à vis d'une conception humaine de la société, de la place de l'enfant et du jeune, du rôle de l'éducation et d'une réelle justice sociale...»* Et face à cet autisme là, je ne vois qu'un seul remède : la thérapie de choc !

François

BULLETIN DE CONTACT



♦ Je souhaite rencontrer les Jeunes Communistes d'Ille-et-Vilaine

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E.mail :

♦ Je souhaite m'investir sur les sujets suivants :

.....
.....

Coupon à renvoyer à
Mouvement Jeunes Communistes d'Ille-et-Vilaine
30 rue Louis Hémon
35 200 RENNES